

Objet : Impact de la crise

→ Actions à mener auprès des confrères pour optimiser les dossiers de financement des entreprises

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous tenons à porter à votre attention le fait que la note n° 3 de l'annexe des comptes annuels proposée par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables a été particulièrement bien accueillie par les partenaires de l'entreprise, notamment les banquiers et les assureurs crédits. Les acteurs institutionnels ont également été sensibilisés au travers d'une note diffusée par la médiation du crédit auprès des Préfets (CODEFI), et d'un courrier du CSO adressé à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) qui permet une large diffusion dans son réseau pour prise en compte notamment dans les délais de règlement accordés aux entreprises (CCSF). Enfin, la Direction Générale Compétitivité Industrie et Services (DGCIS) a été informée.

Au plan régional vous avez été nombreux à contribuer à la diffusion de cette initiative et avez inscrit la note sur votre site Internet. Nous vous en remercions.

Pour autant, tout un chacun constate que si cette initiative est très appréciée, nos interlocuteurs regrettent que dans la pratique elle n'ait pas suffisamment été utilisée par les experts-comptables lors de l'élaboration des comptes annuels 2009. Nous avons pourtant, dès janvier 2010, diffusé dans un SIC Newsletter les deux notes (impact de la crise : objectifs et constats ; une trame d'annexe n° 3 des comptes annuels présentant les effets de la crise et soulignant les mesures mises en place par les entreprises pour y remédier à travers tant une politique de compression des charges que de développement d'activité).

Aujourd'hui les comptes annuels 2009 sont établis et les banquiers les examinent en vue du renouvellement des concours actuels ou de l'octroi de nouveaux concours. Suite à nos échanges avec eux, notamment dans les réunions de la médiation du crédit (groupe notation et groupe financement), **il nous paraît opportun de préconiser aux consœurs et confrères** qui n'auraient pas utilisé l'annexe n° 3 dans les comptes annuels, **de présenter une note complémentaire lors de rendez-vous ou d'échanges de courriers en reprenant les éléments de cette annexe n° 3**, et ce, **pour améliorer la qualité de l'information communiquée aux banquiers et éventuellement aux assureurs crédits.**

Les experts-comptables doivent soutenir les entreprises dans cette période de sortie de crise et c'est à ce titre que **nous souhaiterions que vous puissiez adresser un courrier à l'ensemble des professionnels de votre région pour les sensibiliser à cette action qui s'inscrit dans le développement pérenne des entreprises.**

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus cordiales.



Agnès BRICARD



Joseph ZORGNIOTTI

PJ : à titre indicatif, projet de courrier aux professionnels de votre région

CROEC de

....., le 2010

Lettre destinée aux professionnels de la région

Objet : Relations avec les banquiers et les assureurs crédits de vos clients

Chère Consœur, Cher Confrère,

Les experts-comptables ont contribué à éclairer la lecture des comptes annuels 2009 des entreprises en développant une annexe n° 3 à ces comptes annuels (1), prenant en compte les effets de la crise financière. Cette annexe ne s'est pas réduite au diagnostic de l'impact de la crise mais soulignait les mesures mises en place par les entreprises pour y remédier à travers tant une politique de compression des charges que de développement d'activité.

L'objectif ainsi poursuivi était de mettre en exergue l'attitude responsable du dirigeant de l'entreprise accompagné de son expert-comptable, soucieux de mettre en œuvre toutes les solutions susceptibles de préserver la pérennité de l'exploitation.

Aujourd'hui les comptes annuels 2009 sont établis et tous ne comportent pas cette annexe qui n'était pas obligatoire. Or, elle est particulièrement appréciée et même demandée par les banquiers dans le cadre du renouvellement des concours actuels ou de l'octroi de nouveaux concours et par les assureurs crédits dans le cadre des notations. Il nous paraît essentiel dans les dossiers qui le méritent, que vous puissiez établir une note complémentaire (reprenant les éléments de l'annexe n° 3), pour améliorer la qualité de l'information qui est communiquée aux banquiers et aux assureurs crédits et augmenter les chances de succès des entreprises dans leurs dossiers de financement.

Les experts-comptables doivent soutenir les entreprises dans cette période de sortie de crise. Vous êtes un acteur majeur dans le développement pérenne des entreprises.

Nous vous prions d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

.....
Président du CROEC de